

SEANCE DU 04 AVRIL 2024

Présents (09) : PARISCOAT, LE BLOAS, COATRIEUX, DELET, PRIGENT-CADIOU, PRIGENT, THORAVAL, DANIEL, CHÉRITEL

Absents (5) : POUILLAIN, COSSIN, HERVE, JACOB. MONFORT, JOURAND.
Secrétaire de séance : Mr DELET

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023 DRESSES PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL.

Le conseil municipal approuve l'intégralité des comptes de gestion 2023 dressés par le receveur municipal.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 DE LA COMMUNE, DU LOTISSEMENT COMMUNAL ET DU LOTISSEMENT DE PARC MIN GUEN

Présentation par M. Jean-Hubert DELET, Adjoint aux finances, des comptes administratifs 2023 de la Commune, du lotissement communal et du lotissement de Parc Min Guen, dressés par M. Dominique PARISCOAT, Maire.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les compte administratifs 2023 de ces 3 budgets.

BUDGET COMMUNAL 2024 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Les membres du conseil municipal,

- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023
- Constatant que le compte administratif 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 329 439,84 €
Décident d'affecter le résultat de fonctionnement d'un montant de 329 439,84 au compte 1068 en recette d'investissement

BUDGET PRIMITIF 2024. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

M. Le Maire présente aux élus l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de fixer les taux des différentes taxes comme suit pour l'année 2024 (maintien des taux identiques à l'an passé)
- **Foncier Bâti : 40,03 %**
- **Foncier non bâti : 93,82 %**
- **Taxe d'habitation : 15.66 %**

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024 : COMMUNE, LOTISSEMENT ET LOTISSEMENT DE PARC MIN GUEN

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve comme suit, les différents budgets primitifs 2024

Le budget communal s'équilibre à la somme de 954 640,67 € en section de fonctionnement et à la somme de 765 787,67 € en section d'investissement.

Le budget lotissement s'équilibre à la somme de 21 786,04 € en section de fonctionnement et pour la section d'investissement à la somme de 8 400,00 € en dépenses et 31 250,11 € en recettes d'investissement

Le budget lotissement de Parc Min Guen s'équilibre à la somme de 140 877,38 € en section de fonctionnement et pour la section d'investissement à la somme de 125 580,59 € en dépenses et à la somme de 193 723,50 € en recettes .

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ. RÉNOVATION ECLAIRAGE PUBLIC. PROGRAMME FONDS VERT

Le fonds vert est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires et est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

Dans le cadre de sa candidature au Fonds vert de l'état et en tant que Maître d'Ouvrage, le SDE22 a obtenu une somme de 609 041 euros pour effectuer des travaux de rénovation à répartir sur l'ensemble du parc d'éclairage public départemental.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le projet d'éclairage public Rénovation EP (6 foyers)- FONDS VERT présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 5 750,00€ TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie) s'inscrivant dans ce programme Fonds Vert.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de la commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier d'un montant de 2 573,30 euros..

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ. ECLAIRAGE PUBLIC RENOVATION
LANTERNE DU FOYER D59**

Mr le Maire présente au conseil municipal le devis présenté par le SDE 22 relatif à la rénovation de la lanterne du foyer D59 à Parc Huellan.

Le montant total de l'opération est estimé à 984,96 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'étude et de suivi).

Selon les dispositions du règlement financier, la participation de la commune s'élèverait à la somme de 592,80 €.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le projet de rénovation de la lanterne de ce foyer pour un montant estimatif de 592,80 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).

**OUVERTURE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DU CREDIT AGRICOLE DES COTES
D'ARMOR**

La commune de Tréglamus compte tenu de l'intérêt de disposer de crédits de trésorerie, demande l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du CRCA 22 à Ploufragan, aux conditions suivantes :

- Montant : 300 000 €
- Durée : 1 an renouvelable
- Conditions : Euribor 3 mois+ 1%.Euribor 3 mois non fluoré à zéro. dernier index connu de Euribor 3 M (au 26.03.2024) : + 3.902 % soit un taux (index + marge) = 4.902 %
- Frais : 0.21 % du montant de la ligne prélevés en une seule fois par débit d'office
- Pas de commission de non utilisation
- Paiement des intérêts trimestriellement par débit d'office
- Mise à disposition des fonds à la demande de la Collectivité par crédit d'office. Demande à J-2 jours ouvrés avant 12h pour un crédit en J.

Les fonds tirés doivent être remboursés au plus tard à la date d'échéance de la convention de ligne de trésorerie : 2 jours ouvrés avant la date d'échéance, le montant utilisé fera l'objet d'un mouvement automatique de remboursement de fonds par la procédure de débit d'office. Possibilité de renouvellement à l'échéance de la ligne.

Les intérêts ne courront qu'à partir du jour du déblocage des fonds.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Charge et autorise le Maire à faire le nécessaire en vue de l'application de cette décision d'ouverture d'une ligne de trésorerie selon les conditions précisées ci-dessus.

REORGANISATION DU SERVICE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE MODIFICATION DES POSTES ET DU TABLEAU DES EFFECTIFS

La commission du personnel s'est réunie afin d'étudier une réorganisation des services et le remplacement d'un agent devant partir en retraite au 01.10.2024. Le service administratif devant être réorganisé, il est proposé de créer 2 postes :

- Un poste d'Adjoint administratif avec une DHS de 35H (poste ouvert aux 3 grades)
- Un poste d'Adjoint administratif principal 1^{ère} classe ou rédacteur avec une DHS de 35H, cet agent assurera les fonctions de secrétaire de mairie.

Les postes seront à pourvoir au 1^{er} juillet 2024.

Le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des effectifs de la commune à compter du 1^{er} juillet 2024 et de créer deux postes et précise qu'après nomination de ces agents, le tableau des effectifs sera revu.